

A woman with a headwrap and a green shirt is looking up at a plant in a lush forest. The background is filled with green foliage and sunlight filtering through the trees.

fern

POUR UNE UE AU SERVICE
DES PEUPLES ET DES FORÊTS

CLIMATE
ANALYTICS

Gouvernance et forêts : Quelle place dans les Contributions Déterminées au niveau National ?

Cas du Cameroun

Gouvernance et forêts : Quelle place dans les Contributions Déterminées au niveau National ? – Cas du Cameroun

Auteur : Michel Bruce

Contributrices : Indra Van Gisbergen, Laurence Wete Soh

Éditrices de texte : Nicole Gérard, Marie-Ange Kalenga

Photo de couverture : Tsimi Judith récoltant du Gnetum (okok) dans le village de Minwoho à Lekié dans la Région du Centre au Cameroun. Photo: Olivier Girard / CIFOR / Flickr.com/CC

Remerciements

Fern et Climate Analytics sont particulièrement reconnaissants envers les organisations et institutions suivantes pour leurs contributions:

- Centre pour l'Environnement et le Développement (CED, Cameroun)
- Forêts et Développement Rural (FODER, Cameroun)
- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural du Cameroun
- Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable du Cameroun
- Ministère des Forêts et de la Faune du Cameroun
- Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique du Cameroun

Janvier 2018



Bureau de Fern au Royaume-Uni, 1C Fosseway Business Centre, Stratford Road, Moreton in Marsh, GL56 9NQ, Royaume-Uni

Bureau de Fern à Bruxelles, Rue d'Édimbourg, 26, 1050 Bruxelles, Belgique

www.fern.org

Cette publication a été réalisée par Fern, avec la généreuse participation financière du ministère britannique du Développement international (DFID). Toutefois, les opinions exprimées dans cette étude sont celles de Climate Analytics, Fern et ses partenaires de la société civile au Cameroun, qui assument toute responsabilité en cas d'erreur.



Table des matières

Abréviations	4
Résumé	5
Recommandations	6
Introduction	8
Contexte et objectif de l'étude	9
<i>Cadre d'analyse de la gouvernance</i>	10
Dynamique de la gouvernance forestière au Cameroun	12
État des lieux de la déforestation et dégradation des forêts au Cameroun	14
<i>Tableau 1. Système de zonage des forêts au Cameroun tel que défini dans la Loi forestière de 1994</i>	14
Importance de la gouvernance forestière dans les CDN du Cameroun	15
Corrélation entre la gouvernance forestière et la déforestation au Cameroun	17
<i>Figure 1. Évolution de la déforestation de 2000 à 2014 au Cameroun</i>	17
<i>Figure 2. Évolution de la déforestation en superficie de 2000 à 2014 par zone agro écologique au Cameroun</i>	18
Résultats de l'analyse	18
<i>Figure 3. Surface forestière et taux de déforestation des différents éléments du zonage forestier par ZAE</i>	19
<i>Figure 4. Analyse prospective de la gouvernance forestière du Cameroun</i>	20
Transparence	20
Participation	21
Coordination	22
Responsabilité	23
<i>Figure 5. Score indiciel des composantes de la gouvernance forestière du Cameroun</i>	23
Conclusions	25
Références bibliographiques	27
Annexes	29
<i>Annexe 1 : Personnes rencontrées et interviewées</i>	29
<i>Annexe 2 : Questionnaire – composantes et indicateurs de gouvernance forestière au Cameroun</i>	30

Abréviations

AGTER	Amélioration de la Gouvernance de la Terre, de l'Eau et des Ressources naturelles	ISTOM	École Supérieure d'Agro-développement International
AP	Aires Protégées	MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural du Cameroun
APV	Accord de Partenariat Volontaire	MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable du Cameroun
ASD	Action for Sustainable Development	MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune du Cameroun
BM	Banque Mondiale	MINIMIDT	Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique du Cameroun
BUCREP	Bureau Central du Recensement et des Études de la Population	OIBT	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
CAFT	Coopérative Agroforestière de la Trinationale (Cameroun)	OIE	Organisation Mondiale de la Santé Animale
CA Lomé	Climate Analytics, bureau de Lomé	OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques	ONACC	Observatoire National sur les Changements Climatiques
CDN	Contribution Déterminée au Niveau National	PFN	Programme Forestier National
CED	Centre pour l'Environnement et le Développement	PFNL	Produits Forestiers non Ligneux
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest	PIB	Produit Intérieur Brut
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale	PNA	Plan National d'Adaptation
CIFOR	Centre International pour les Recherches en Foresterie	PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
COP	Conference of the Parties	REDD+	Réduction des Émissions issues de la Déforestation et de la Dégradation des forêts, Gestion durable des forêts, Conservation et augmentation des stocks de carbone
CPDN	Contribution Prévue Déterminée au niveau National	RFA	Redevance Forestière Annuelle
DD	Déforestation et Dégradation des forêts	RPP	Propositions de mesures pour l'état de préparation
DFP/DFNP	Domaine Forestier (non) Permanent	RRI	Rights and Resources Initiative
DFN	Domaine Forestier National	SOCAPALM	Société Camerounaise de Palmeraies
EBR	Équivalent Bois Rond	ST REDD+	Secrétariat Technique REDD+ au MINEPDED
FAO	Food and Agriculture Organisation of the United Nations	TA	Taxe d'Abattage
FAOSTAT	Food and Agriculture Organization Corporate Statistical Database	TEU	Taxe d'Entrée Usine
FIP	Programme d'Investissement pour la Forêt	TNS	Tri-National de la Sangha, impliquant le Cameroun, le Congo et la RCA
FLAG	Field Legality Advisory Group	TRIDOM	Tri-National Dja-Odzala-Minkébé, impliquant le Cameroun, le Congo et le Gabon
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance and Trade	UICN-PC	Programme Cameroun de l'Union Internationale de la Conservation de la Nature
FMI	Fonds Monétaire International	WRI	World Resources Institute
FODER	Forêts et Développement Rural	ZICGC	Zone d'Intérêt Cynégétique à Gestion Communautaire
ODD	Objectifs de Développement Durable		
OIBT	Organisation Internationale des Bois Tropicaux		
PCF	Plan de Convergence Forestier		
UE	Union européenne		
UFA	Unités Forestières d'Aménagement		
GES	Gaz à Effet de Serre		
GFW	Global Forest Watch		
INS	Institut National de Statistique du Cameroun		

Résumé

La ratification de l'Accord de Paris a permis aux parties d'introduire la problématique de la gouvernance des forêts dans les débats nationaux par le biais des Contributions Prévue Déterminées au niveau National (CPDN) qui sont devenues les Contributions Déterminées Nationales (CDN). Le processus par lequel les pays mettront effectivement en œuvre leur CDN impliquera de fixer des priorités et de déterminer des façons réalistes d'honorer et de suivre dans le temps leurs engagements pour le climat. Ce processus constitue aussi un espace de partage d'expériences dans le secteur de l'utilisation des terres, qui pourra éclairer la mise en œuvre des CDN. Les CDN deviennent ainsi le cadre essentiel d'orientation des politiques nationales relatives au climat, et offrent aux pays mettant en œuvre un Accord de partenariat volontaire (APV)¹ avec l'Union européenne (UE) comme le Cameroun, une tribune pour mieux mettre en évidence l'importance de la gouvernance forestière et son optimisation dans les débats sur le climat.

Cette prise de conscience est à l'origine de la présente étude sur l'analyse de la corrélation entre la gouvernance forestière et la déforestation, afin de mettre en lumière une meilleure compréhension nationale des défis liés à la gouvernance de l'utilisation des terres. Le processus multipartite de l'APV a créé une opportunité sans précédent de dialogue sur le renforcement de la transparence et des responsabilités dans le secteur forestier. L'analyse effectuée par la présente étude indique que l'amélioration de la gouvernance forestière du Cameroun demandera encore des efforts, notamment :

- **la mise en œuvre effective de systèmes d'accès à l'information et des stratégies de diffusion et circulation des informations, afin que toutes les parties prenantes, et en particulier les communautés et les femmes, aient leur mot à dire dans les décisions qui les concernent ;**
- **la mise en place d'une approche interministérielle coordonnée évoluant vers une plus grande culture de la transparence et un meilleur accès aux informations ;**
- **le gouvernement devrait s'assurer que la société civile peut s'exprimer librement et indépendamment sur les problèmes liés à la transparence et à la bonne gouvernance ;**
- **la synergie entre les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile locales devrait être renforcée, pour permettre que la voix des communautés forestières et concernées soit plus entendue et reflétée dans la politique climatique et forestière et dans la mise en œuvre des CDN en particulier ;**
- **l'implication effective des bailleurs de fonds et autres acteurs clés de la société civile dans le processus de gouvernance forestière.**

¹ L'Accord Volontaire de Partenariat FLEGT (APV) est un accord international bilatéral entre l'Union européenne et un pays exportateur de bois, qui vise à améliorer la gouvernance forestière du pays et s'assurer que le bois importé dans l'Union européenne remplit toutes les exigences légales du pays partenaire. Les APV sont une pierre angulaire du Plan d'action sur l'Application des réglementations forestières, gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT) de l'Union européenne, adopté en 2003 en réponse au problème de l'exploitation illégale des forêts et au commerce qui lui est associé.

Recommandations

Recommandations aux acteurs étatiques du secteur forestier

Afin d'accroître la transparence et la coordination de la gouvernance forestière et foncière du Cameroun, il faudra :

- favoriser l'accès à l'information forestière, foncière, minière et aux informations relatives à l'infrastructure aussi largement que possible pour les communautés locales et les institutions de l'État afin que la participation, la responsabilité et la coordination puissent être une réalité du terrain ;
- construire des mécanismes de transparence s'inspirant de l'annexe VII de l'APV sur l'information à rendre publique, ainsi que des échanges de données et d'informations entre les organismes publics dispersés sur tout le territoire, afin d'encourager la coordination ;
- mettre en cohérence (alignement) les politiques de développement économique ainsi que les stratégies sectorielles avec la stratégie REDD+ afin de favoriser la planification et la prise de décision dans les secteurs forestier et minier et la gouvernance foncière ;
- promouvoir la responsabilité des entreprises dans le domaine des droits de l'homme – et la mise en œuvre des principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ;
- promouvoir davantage la foresterie communautaire durable et les activités génératrices de revenus pour l'accompagnement des communautés et en particulier des femmes et le soutien au développement local ;
- offrir un espace de participation effective à la société civile, aux communautés locales et aux défenseurs des droits de l'homme à la gouvernance foncière et forestière qui s'inspire de celui de l'APV, sous toutes ses formes et mécanismes, y compris la consultation et le consentement libre et éclairé ;
- réévaluer les politiques et les procédures relatives à la délivrance de permis afin de s'assurer qu'elles sont efficaces et exemptes de failles pouvant donner lieu à la corruption ; examiner les permis déjà accordés pour s'assurer qu'ils sont conformes aux lois et règlements existants ;
- veiller à ce que les institutions de plainte concernant la gestion forestière et foncière soient accessibles par tous à tous les niveaux de la société ;
- renforcer les mécanismes de coordination intersectorielle en identifiant et en harmonisant les stratégies et objectifs intersectoriels.

Recommandations aux acteurs de la société civile

- Participer conjointement avec les institutions publiques aux activités de planification, de mise en œuvre et de suivi / d'application de la loi afin qu'une diversité de voix et de droits soient pris en compte dans les processus de prise de décision.

- Renforcer le rôle des OSC et des communautés dans l'observation indépendante dans la promotion du respect des textes relatifs à la gouvernance des terres et des forêts.
- S'impliquer davantage dans la sensibilisation et la formation relatives aux opérations forestières communautaires.
- Utiliser les instruments de mesure de la gouvernance existants pour surveiller et appuyer les changements.
- Mettre en synergie les actions des OSC et des communautés pour encourager l'amélioration de la gouvernance forestière au niveau régional.

Recommandations à l'Union européenne et aux organismes de coopération internationaux

- Fournir un appui adéquat au renforcement des capacités des acteurs étatiques et de la société civile en faveur d'une meilleure gouvernance des ressources naturelles.
- Renforcer la coordination et les synergies entre les différents processus de gouvernance forestière, foncière et climatique qu'ils soutiennent pour davantage de cohérence et d'efficacité.



Introduction

De nombreux pays ont reconnu l'importance des forêts pour l'atténuation des changements climatiques. L'Accord de Paris de 2015 sur les changements climatiques intègre une action sur l'utilisation des terres, y compris REDD+ (Réduction des Émissions issues de la Déforestation et de la Dégradation des forêts). Un nombre important de CDN (Contributions Déterminées au niveau National) soumises par les pays à la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) comprennent l'utilisation des terres et des objectifs forestiers. Les CPDN (Contributions Prévues Déterminées au niveau National) deviendront des CDN dès que les pays auront ratifié l'Accord de Paris et commencé à prendre les mesures visant à accomplir les objectifs mondiaux pour le climat. Les pays ont présenté leur CPDN dans le cadre de la COP21, en énonçant les actions envisagées après 2020. Afin de veiller à ce que les actions proposées par les signataires soient suivies d'effets, les pays actualiseront leur CDN tous les cinq ans et établiront un rapport public sur les progrès accomplis dans la réalisation de leurs engagements. Ces rapports seront communiqués à la CCNUCC et examinés par des experts techniques. Cet examen aidera les pays à faire le point sur leurs progrès et assurera un progrès régulier. La mise en œuvre effective de ces CDN, périodiquement actualisées, déterminera si les objectifs à long terme de l'Accord de Paris seront atteints, notamment en limitant l'augmentation moyenne de la température mondiale de 2100 à bien moins de 2°C et en entreprenant des efforts pour les limiter à 1,5°C.

Les aspirations d'adaptation et d'atténuation de la plupart des CDN des pays forestiers africains, tel que le Cameroun dont l'objectif de réduction est de 32%, sont limitées et ne parviennent souvent pas à intégrer la gouvernance forestière dans leurs plans de développement. Ainsi, dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris, une opportunité urgente se présente pour les pays forestiers africains de réviser leurs plans climatiques pour combler les lacunes et augmenter leurs niveaux d'ambition d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques. Ainsi l'urgence d'intégrer la gouvernance forestière en vertu de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) dans les plans climatiques du Cameroun est-elle réelle pour réaliser cet objectif.

C'est dans cette optique et dans le cadre de cette étude que Fern appuie ses partenaires locaux à s'engager efficacement dans les processus liés au climat en préconisant une inclusion plus forte de la gouvernance forestière dans les politiques climatiques notamment au Cameroun qui est un des pays africains mettant en œuvre un APV.

Fern appuie ses partenaires locaux à s'engager efficacement dans les processus liés au climat en préconisant une inclusion plus forte de la gouvernance forestière dans les politiques climatiques ...

Contexte et objectif de l'étude

Contexte

Situé à l'ouest de l'Afrique Centrale, le Cameroun a une superficie d'environ 17 millions d'hectares soit 42 % du territoire national (Wete Soh, 2016). Son territoire s'étire des côtes du Golfe de Guinée, où se trouvent les ports de Douala et Kribi, jusqu'aux rives du lac Tchad. Cet étalement sur plus de 1200 km, entre la zone soudano-sahélienne et la zone équatoriale lui confère une grande diversité de climats et d'écosystèmes forestiers.

Le taux de déforestation est passé de 0,94 % pour la période 1990-2000 à 1,04 % pour la décennie suivante (FAO, 2011). La politique du secteur forestier privilégie le développement d'une exploitation industrielle des forêts principalement tournée vers l'exportation de matières premières pas ou très peu transformées. Le bois est, en valeur, la première des ressources forestières commercialisées.

Objectif de l'étude

Dans l'optique d'améliorer la gouvernance forestière, il s'avère important d'interroger le lien existant entre la déforestation et le modèle de gouvernance des ressources forestières mis en place au Cameroun afin d'en ressortir des recommandations pour optimiser le plan climatique en comblant les lacunes et en augmentant les niveaux d'ambition des CDN du Cameroun.

Méthodologie

L'étude a privilégié une démarche articulée autour des axes d'intervention suivants: (i) collecte et analyse des documents sur la gouvernance forestière au Cameroun et dans le bassin du Congo et d'autres documents stratégiques (agroforesterie, environnement, législations forestières, etc.) et (ii) rencontres institutionnelles avec les acteurs étatiques et non-étatiques ainsi que consultations des représentants des communautés locales et des populations autochtones (Cft Annexe 1). Ces rencontres se sont déroulées sous forme d'entretiens individuels et semi-collectifs.

La phase de revue documentaire, de collecte des données sur le terrain, de visites de sites potentiels et d'entretiens auprès de différents acteurs, a permis de recueillir des informations de base à l'aide d'un questionnaire administré dont le traitement et l'analyse ont débouché sur la formulation de recommandations à l'endroit des acteurs étatiques, de la société civile et du secteur privé pour combler les lacunes en matière de gouvernance forestière et dans le but de contribuer à la mise en œuvre des CDN du Cameroun.

L'approche utilisée pour mener l'analyse de la gouvernance forestière en lien avec la déforestation a consisté à mener une étude fondée sur des preuves documentaires et de terrain, tout en évaluant

Le taux de déforestation est passé de 0,94 % pour la période 1990-2000 à 1,04 % pour la décennie suivante.

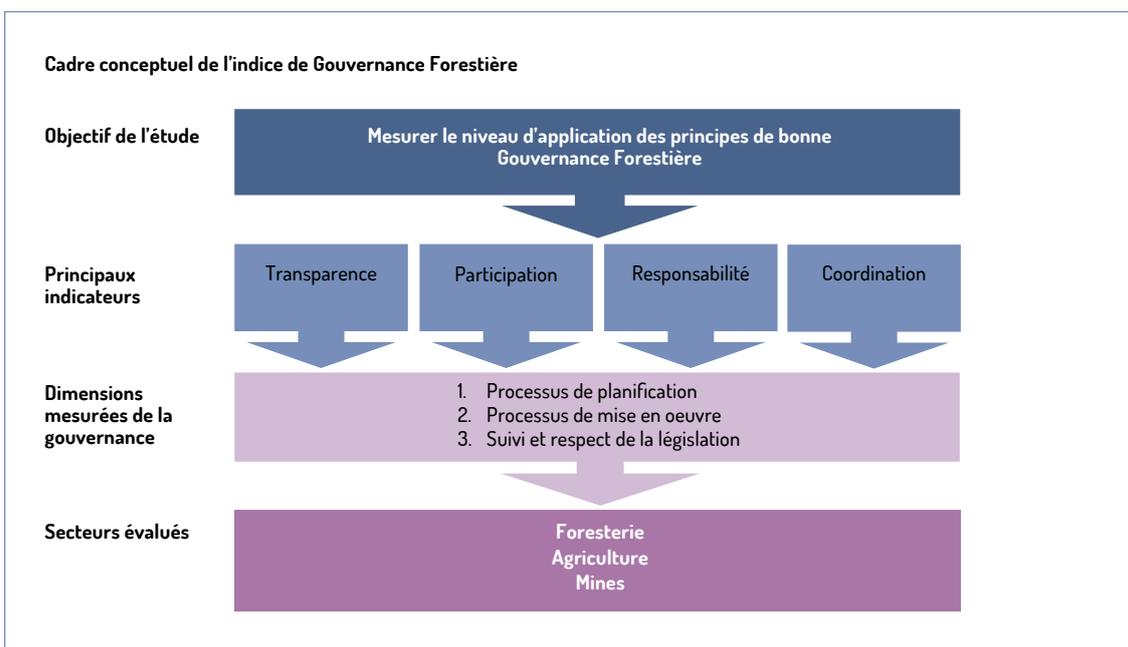
la performance de la gouvernance dans le cadre de l'approche « Gouvernance des Ressources Forestières » (GFI) de World Resource Institute (WRI). Cette méthode utilise des indicateurs de gouvernance forestière et est pratiquée dans plusieurs pays avec les plus grandes forêts tropicales du monde, comme le Cameroun dans le bassin du Congo.

L'évaluation est basée sur la conformité des données et des informations des acteurs étatiques et non-étatiques à la lumière du contenu des cadres politique, juridique et institutionnel pour la gestion des terres et des forêts au Cameroun. Ensuite, l'Indice de Gouvernance *Forestry, Land and REDD+* du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) a été utilisé avec une approche contextuelle basée sur l'indice de gouvernance de Kemitraan².

Cet indice mesure la gouvernance à tous les niveaux de gouvernement (national, provincial, district) en triangulant les données sur le terrain avec la recherche documentaire sur la gouvernance forestière.

Divers aspects de la bonne gouvernance ont été évalués (transparence, participation, responsabilité, coordination) dans les domaines du zonage spatial et de la gestion forestière, de la réglementation des droits, de l'organisation forestière, du contrôle et de l'application des lois et de l'infrastructure REDD+.

Cadre d'analyse de la gouvernance



² Hypothèse fondamentale unique et inhérente à toutes les définitions de gouvernance, à savoir que la bonne gouvernance favorise la croissance de la démocratie et contribue au bien-être de la population. Ainsi, la gouvernance constitue une question fondamentale dans la réalisation des objectifs de base de toute entité politique, tant au niveau des pays que des niveaux inférieurs politiques. <http://gaportal.org/sites/default/files/Indice-indonesien-de-gouvernance-2008.pdf>.

La mesure de la gouvernance forestière tend à mettre en exergue la corrélation avec la déforestation, ce qui constitue une base de compréhension afin d'optimiser les divers plans d'action et la mise en œuvre des CDN. La mesure ne garantit pas l'amélioration de la gouvernance, mais elle est une première étape forte pour faire ressortir et formuler des recommandations pertinentes et réalistes.

Les 47 indicateurs retenus pour le Cameroun sont associés à chacun des aspects de la gouvernance cités plus haut. Le plus grand nombre d'indicateurs concerne la coordination dans la mise en œuvre de lois et règlements, le fonctionnement des institutions et autres aspects pratiques.

Indicateurs	Composantes	Nombre de questions
Coordination	Politiques et cadre juridique	8
	Cadre institutionnel	4
	Coopération et coordination	7
Participation	Participation des parties prenantes	4
	Capacités et actions des parties prenantes	4
Responsabilité	Gestion des ressources forestières	7
	Incitation financière et instruments économiques	2
Transparence	Application des lois forestières et lutte contre la corruption	5
	Transparence et responsabilité	6
Total questions		47
Questions sur les indicateurs de gouvernance forestière au Cameroun		

Les réponses retenues ont été regroupées selon une échelle allant de 0 (inadéquat) à 4 (le meilleur pour une gouvernance forestière parfaite) et dans le cadre des mêmes composantes que celles qui ont servi pour organiser les constats et les recommandations, d'où un total de 9 scores moyens pour l'ensemble des aspects considérés, en calculant les moyennes pour chacune des composantes.

Le système de scoring s'appuie sur une graduation de 0 à 4 correspondant donc à 5 graduations différentes, ainsi les notes pour des réponses aux indicateurs à 5 possibilités (A, B, C, D, E) sont tout simplement réparties entre les valeurs 4, 3, 2, 1, et 0.

Dynamique de la gouvernance forestière au Cameroun

Évolution de la gouvernance forestière de 1994 à nos jours

La gouvernance forestière peut être définie comme « le modus operandi par lequel les fonctionnaires et les institutions acquièrent et exercent leur autorité dans la gestion des ressources forestières. La bonne gouvernance forestière est caractérisée par un processus d'élaboration des politiques prévisible, ouvert et renseigné, fondé sur la transparence; une bureaucratie imprégnée d'éthique professionnelle; un exécutif responsable de ses actions; une société civile forte participant aux décisions intéressant ce secteur. » (FAO 2009). Selon WRI, la gouvernance des forêts vise à améliorer la participation, la transparence, l'inclusion et la réactivité des pratiques gouvernementales qui ont une incidence sur l'affectation et l'utilisation des ressources forestières, ainsi que dans des instruments internationaux.

Les stratégies et orientations internationales en faveur de l'environnement ont fortement influencé la reformulation de la politique forestière du Cameroun. Le cadre juridique de classification des forêts utilise la distinction « domaine forestier permanent » et « domaine forestier non permanent », qui est l'équivalent des catégories « domaine classé » et « domaine protégé » utilisés dans d'autres pays d'Afrique (Oumba, 2016). Ainsi, le Domaine Forestier National (DFN) est subdivisé et classé en deux catégories différentes d'affectation des terres, chacune disposant de droits et régimes d'aménagement propres (WRI, 2011) : le Domaine Forestier Permanent (DFP) et le Domaine Forestier non Permanent (DFNP).

Législation forestière et compagnies forestières

L'article 37 de la loi forestière de 1994 est plus précis sur les aspects de commercialisation régionale et internationale ainsi que celle à l'usage industriel dédiée à l'exportation. L'article 9, alinéa 2 de la loi forestière de 1994 contient la liste des produits spéciaux soumis à un régime payant. Ainsi, tout exploitant avant de procéder à des activités de commerce de bois doit être sujet à l'obtention d'un permis d'exploitation dont la délivrance suit des procédures strictes et le droit d'exploitation ne peut excéder un an (MINFOF, 2009).

« ... La bonne gouvernance forestière est caractérisée par un processus d'élaboration des politiques prévisible, ouvert et renseigné, fondé sur la transparence ; une bureaucratie imprégnée d'éthique professionnelle ; un exécutif responsable de ses actions ; une société civile forte participant aux décisions intéressant ce secteur. » (FAO 2009)

Dans la plupart des pays du Bassin du Congo, l'exploitation forestière reste le principal pourvoyeur d'emplois salariés privés...

Grumier de la société Fabrique Camerounaise de Paquets (FIPCAM) près du village de Ngon dans le District d'Ebolowa au Cameroun.

Photo : Olivier Girard / CIFOR



État des lieux de la déforestation et dégradation des forêts au Cameroun

Couvert forestier actuel au Cameroun

Le Domaine Forestier Permanent (DFP) est constitué de terres devant demeurer soit des forêts, soit des habitats de la faune. Ce domaine est constitué des forêts de production et des aires protégées. Le Domaine Forestier non Permanent (DFNP) – y compris les forêts communautaires – est constitué de terres forestières susceptibles d'être converties pour d'autres types d'utilisation. Toutefois, l'étendue et la composition du DFNP continuent d'évoluer au fur et à mesure que de nouvelles zones sont classées et d'autres déclassées et retournées dans le domaine forestier non classé (Tableau 1).

Tableau 1. **Système de zonage des forêts au Cameroun tel que défini dans la Loi forestière de 1994**

Domaine forestier national					
Domaine Forestier Permanent (DFP)			Domaine Forestier non Permanent (DFNP)		
Forêts communales	Forêts d'état		Forêts du Domaine national	Forêts communautaires	Forêts des particuliers
	Réserves forestières <ul style="list-style-type: none"> • Réserves écologiques intégrales • Forêts de production • Forêts de récréation • Forêts d'enseignement et recherche • Sanctuaires floreaux • Jardins botaniques • Forêts de plantation 	Aires protégées <ul style="list-style-type: none"> • Parcs nationaux • Réserves de faune • Zones d'intérêt cynégétique • Sanctuaires de faune • Zones tampon • Jardin zoologiques (publics) 			

Source : Atlas forestier du Cameroun, WRI 2011

Les estimations de la FAO pour l'année 2014 selon sa définition de la forêt³ donnent une superficie de 19.036.000 ha tandis que la superficie des forêts contenue dans les deux domaines forestiers permanent et non-permanent pour la même année s'élève à 18 643 152 ha (MINFOF, 2017). Il en résulte alors que 392 848 ha de forêts n'étaient identifiés comme faisant partie des DFP, ni des DFNP, quitte à supposer comparables les méthodologies d'évaluation dans les deux sources (FAO et MINFOF).

Rythme d'exploitation forestière au Cameroun

Dans la plupart des pays du Bassin du Congo, l'exploitation forestière reste le principal pourvoyeur d'emplois salariés privés, particulièrement dans les zones rurales reculées (CIFOR, 2013). Au Cameroun par exemple, l'exploitation de la ressource forêt-faune comporte les exploitations telles que (1) l'exploitation industrielle du bois d'œuvre (incluant les forêts communales et les plantations); (2) l'exploitation communautaire et individuelle du bois d'œuvre artisanal; (3) l'exploitation du bois-énergie; (4) l'utilisation des produits forestiers non ligneux (PFNL); (5) la chasse villageoise et sportive; (6) l'écotourisme; et (7) les services environnementaux et d'autoconsommation (eau, carbone, sol).

³ Terres d'une superficie de plus de 0,5 hectare portant des arbres de plus de 5 mètres de haut avec un couvert forestier supérieur à 10 pour cent, ou des arbres capables d'atteindre ces critères in situ.

Importance de la gouvernance forestière dans les CDN du Cameroun

Les changements climatiques sont désormais perçus comme une menace majeure à la réalisation des aspirations de réduction de la pauvreté dans de nombreux pays africains, ainsi qu'à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). L'ODD 15 –concerne les forêts qui recouvrent 30% de la surface de la planète. Ces forêts assurent la sécurité alimentaire et fournissent des abris et sont essentielles pour lutter contre le changement climatique, protéger la biodiversité et les populations autochtones.

Dans la plupart des régions forestières concentrant une densité importante de forêts comme la plupart des pays de l'Afrique centrale, l'on constate une pression sur les ressources environnementales, le développement de l'exploitation forestière illégale, la recrudescence du braconnage ainsi que des problèmes écologiques, sociaux et économiques. En conséquence, plusieurs initiatives ont été développées par ces pays, au plan national comme régional, pour faire face à ces défis et régler l'exploitation abusive de la forêt, afin de combattre la pauvreté (par exemple, le plan de convergence forestier (PCF) de la Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC)). Ces initiatives ont l'ambition

Pépinière de palmiers à huile dans une concession de la société américaine d'Herakles Farms. Herakles poursuit ses projets de création d'une immense plantation d'huile de palme au mépris de la loi camerounaise et en dépit de l'opposition des populations locales qui craignent de perdre leurs fermes et leurs moyens de subsistance.

Photo : Greenpeace / Alex Yallop



d'appuyer les plans de développement économique et social de ces régions à travers une gestion intégrée et durable des ressources naturelles et des écosystèmes sur la base de la protection, la régénération, la reconstitution et la résistance des écosystèmes face aux défis existants et nouveaux. Les CPDN, devenues les CDN après la ratification de l'Accord de Paris, ont pris en compte les mesures visant à accomplir les objectifs mondiaux pour le climat. Il existe des liens évidents en ce sens que les engagements pris par les pays dans le cadre des CDN ne pourront ignorer le rôle de la gouvernance forestière tel que décrit dans le PCF (COMIFAC, 2016) et d'autres instruments politiques, notamment les politiques nationales forestières qui se chargeront d'assurer un progrès régulier en matière de gestion et de protection durable des écosystèmes au niveau national.

Pourquoi l'amélioration de la gouvernance forestière est-elle essentielle pour atteindre les CDN ?

On estime au plan mondial que 17,4% des gaz à effet de serre (GES) proviennent du secteur forestier, c'est-à-dire de la déforestation et de la dégradation des forêts. Et les forêts du bassin du Congo regroupant environ six pays de la région – dont le Cameroun – sont parmi les plus importantes au monde et concentrent plus de 70% des forêts de l'Afrique. En 2005, des stratégies de développement agricole promues par l'État du Cameroun ont privilégié un modèle d'agriculture que l'on peut qualifier d'extensif: utilisation de grandes surfaces agricoles pour des monocultures pour l'exportation, principalement l'hévéa et le palmier à huile, mais aussi pour des cultures destinées à l'alimentation (riz) comme relatée par les études de Dkamela, (2011) et CED, (2010). L'objectif de ce programme était d'augmenter de 50% la production agricole du Cameroun pour la période 2005-2015, avec 25% de terres supplémentaires mises en culture. Cette stratégie répondait seulement en partie à la hausse de la demande nationale de produits alimentaires et visait principalement à profiter de la demande internationale croissante en agro carburants (Dkamela, 2011).

Intégration de la gouvernance forestière dans les stratégies nationales

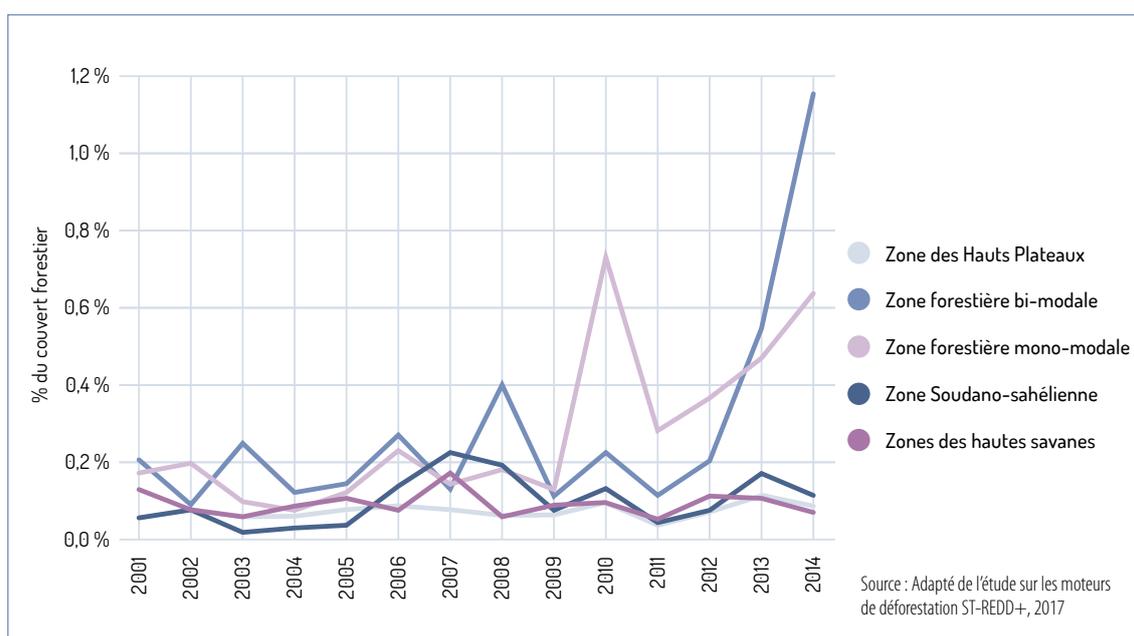
Alors que les APV concernent le secteur forestier et visent à combattre l'exploitation illégale du bois, les CDN ont une portée plus vaste et englobent non seulement le secteur forestier mais aussi d'autres secteurs comme les transports, l'agriculture, les déchets, l'énergie, les procédés industriels et l'utilisation des produits. Elles offrent des opportunités variées et mobilisent un éventail plus diversifié d'acteurs nationaux pour faire face aux défis rencontrés dans le secteur de l'utilisation des terres.

On estime au plan mondial que 17,4 % des gaz à effet de serre (GES) proviennent du secteur forestier, c'est-à-dire de la déforestation et de la dégradation des forêts.

Corrélation entre la gouvernance forestière et la déforestation au Cameroun

Compte tenu de son potentiel forestier significatif, le Cameroun s'impose comme un acteur important dans les politiques d'atténuation des changements climatiques à travers le secteur forestier dans la sous-région du Bassin du Congo (UICN, 2013).

Figure 1. Évolution de la déforestation de 2000 à 2014 au Cameroun

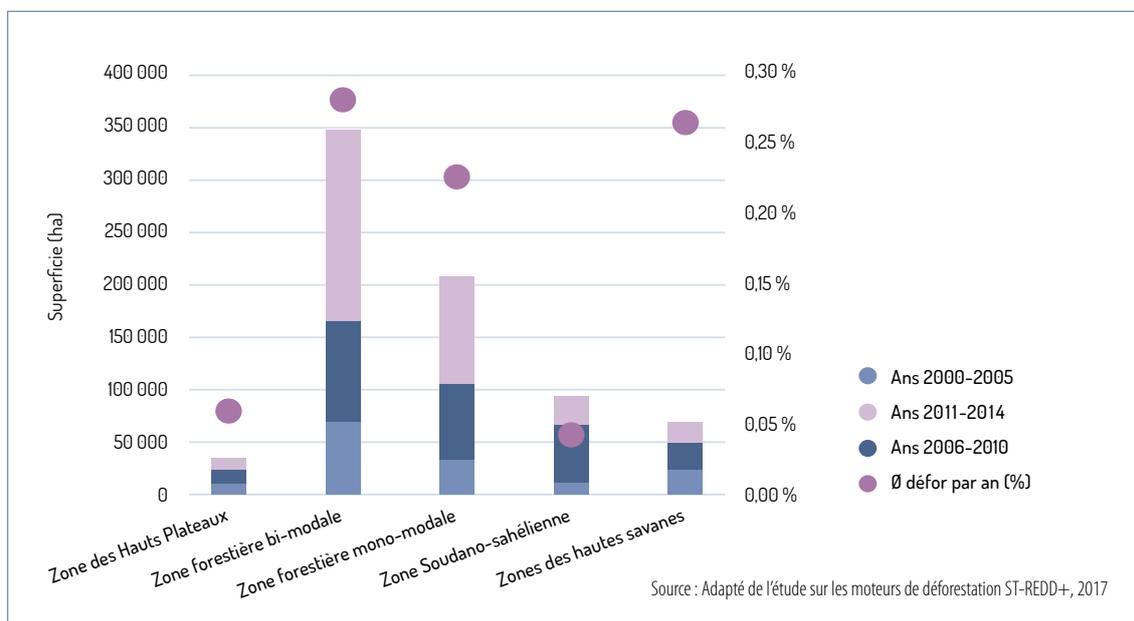


Comme le montre la figure 1, la déforestation était historiquement autour de 0,1 % par an au début des années 2000, puis le Cameroun a vu une augmentation graduelle de la déforestation depuis la deuxième moitié des années 2000 et un pic en 2010 pour atteindre un taux de déforestation d'environ 0,23 % par an en 2014. La figure 2 montre également la disparité entre les différentes zones agro écologiques (ZAE)⁴ du pays en termes de dynamique de déforestation. Les ZAE 1 (zone soudano-sahélienne) et 3 (zone des hauts plateaux) montrent des taux de déforestation relativement faibles et stables avec 0,06 et 0,04 % en moyenne par an depuis l'année 2000. Il faut noter que dans la ZAE 1, il y a une perte importante des forêts de savane de basse couverture forestière. La ZAE 2 (zone de hautes savanes) ne montre pas une tendance claire avec des hausses de déforestation dans certaines années suivies par des années de basse activité de déforestation. Cependant, c'est la ZAE 2 qui montre le taux de déforestation le plus élevé en moyenne par an avec 0,07 %, soit 68 900 ha, ou 9 % de la déforestation nationale sur les 14 ans d'analyse (2001-2014)⁵. Enfin, les ZAE 4 (zone à pluviométrie monomodale) et 5 (zone à pluviométrie bimodale) ont montré une hausse graduelle de la déforestation, notamment depuis 2010 (Figure 2).

4 ZAE 1 - Zone soudano-sahélienne; ZAE 2 - zone de hautes savanes dans la Région du Nord; ZAE 3 - zone des hauts plateaux qui couvre l'Ouest, le Nord-Ouest et une petite partie du Sud-Ouest et du Littoral; ZAE 4 - zone à pluviométrie monomodale qui couvre la plupart du Sud-Ouest et du Littoral et une petite partie du Centre et du Sud et zone à pluviométrie bimodale; ZAE 5 - zone à pluviométrie bimodale.

5 N.D.A. : Les forêts et les savanes arborées représentent environ 3,9 million ha soit 49 % de la surface de la ZAE 2 (IGN France, 2016). La ZAE 2 est dominée à 80 % par la savane arborée et le reste de la surface forestière est constituée par la forêt dense. Il s'agit de la zone où l'on a observé la déforestation la plus importante par rapport à la surface forestière totale.

Figure 2. **Évolution de la déforestation en superficie de 2000 à 2014 par zone agro écologique au Cameroun**



En superficie, les ZAE 4 et 5 abritent donc presque 75 % de la déforestation totale observée au Cameroun sur la période analysée. L'accélération de la déforestation dans ces deux ZAE est frappante : la déforestation a augmenté de 50 % entre 2006-2010 et 2010-2014 (Figure 2). Plusieurs études ont mis en avant le domaine agricole comme le principal moteur de déforestation au Cameroun (MINEPDED 2016 ; Carodenuto et al. 2015 ; Ndoye and Kaimowitz 2017 ; Mosnier et al. 2016).

Résultats de l'analyse

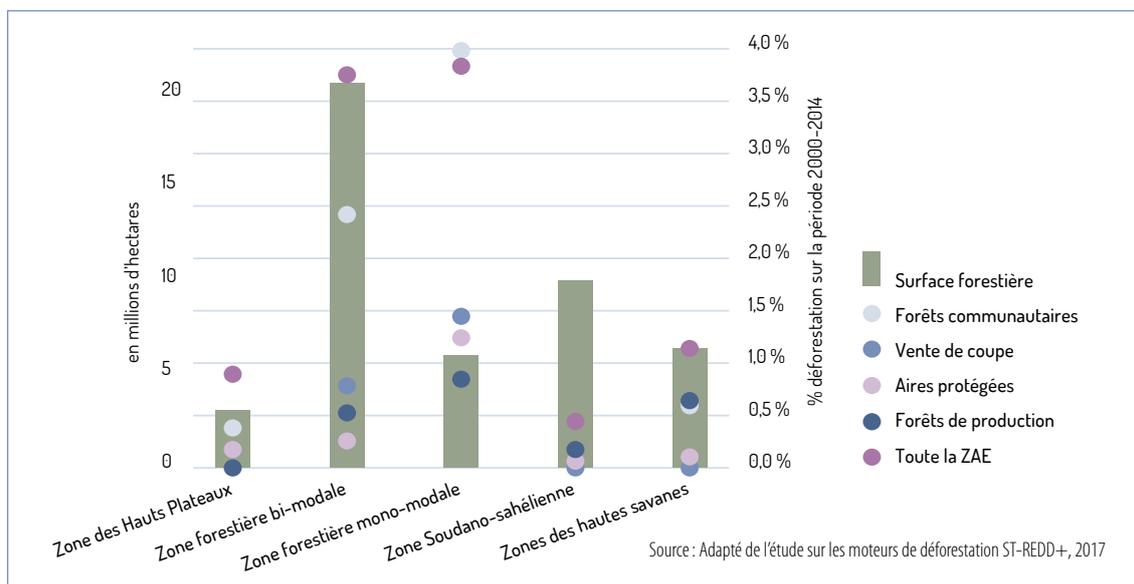
Secteur forestier

L'analyse du lien entre la gouvernance forestière et le taux de déforestation au Cameroun dans le zonage forestier confirme largement les informations recueillies, comme le montre la figure 3 ci-dessous. Un impact positif est visible notamment dans la zone agro écologique des hauts plateaux (ZAE 3) et la zone agro écologique à pluviométrie bimodale (ZAE 5) où les taux de déforestation à l'intérieur du domaine forestier permanent ne sont que la moitié de ceux à l'extérieur. L'impact positif du domaine forestier permanent est également présent, mais moins visible dans la zone agro écologique à forêt monomodale (ZAE 4).

Secteur minier

Sur le plan juridique, les différents cadres légaux qui règlementent la gestion des ressources naturelles ne sont pas harmonisés, et des conflits importants pourraient voir le jour, notamment par rapport à l'impact de l'exploitation minière dans le secteur forestier (Schwartz et al 2012). En 2012, le WWF a identifié 30 permis d'exploration minière empiétant sur 12 aires protégées, et des dizaines d'autres sont dans le voisinage immédiat des aires protégées.

Figure 3. **Surface forestière et taux de déforestation des différents éléments du zonage forestier par ZAE**



Actuellement, le Cameroun ne dispose pas de mines industrielles opérationnelles et il s'agit plus d'exploration. Trois titres d'exploration de taille importante (10 000 à 300 000 hectares) sont actuellement attribués dans les ZAE 4 et 5. Ces titres pourraient avoir un impact considérable sur les zones forestières dans le futur. Il est reconnu que les grands projets miniers ont des impacts majeurs sur l'environnement, y compris les forêts et les aspects socioéconomiques de l'utilisation des terres dans les zones de projet.

L'introduction de l'activité minière dans les zones forestières signifie le défrichage d'une certaine surface de forêts pour accéder aux minéraux, ainsi qu'une augmentation de la pression autour des sites d'extractions dues aux activités agricoles des employés et leurs familles. Le potentiel minier est plutôt faible dans les régions du Sud-Ouest, du Littoral, de l'Ouest, du Nord-Ouest, de l'Extrême Nord. Certaines zones, notamment à l'Est de la région Nord et de la région Adamaoua, présentent un potentiel significatif – on y constate une activité artisanale d'orpaillage. Les deux régions à plus fort potentiel tant industriel qu'artisanal sont à l'Est et au Sud, où se concentrent l'essentiel de l'activité artisanale mécanisée et manuelle actuelle (or, diamant, rutile, etc.), mais aussi l'essentiel des projets industriels en cours d'instruction (fer, cobalt-nickel). Dans une moindre mesure, certaines parties méridionales de la région Centre (PRECASEM 2016) seront aussi potentiellement visées par l'exploitation minière.

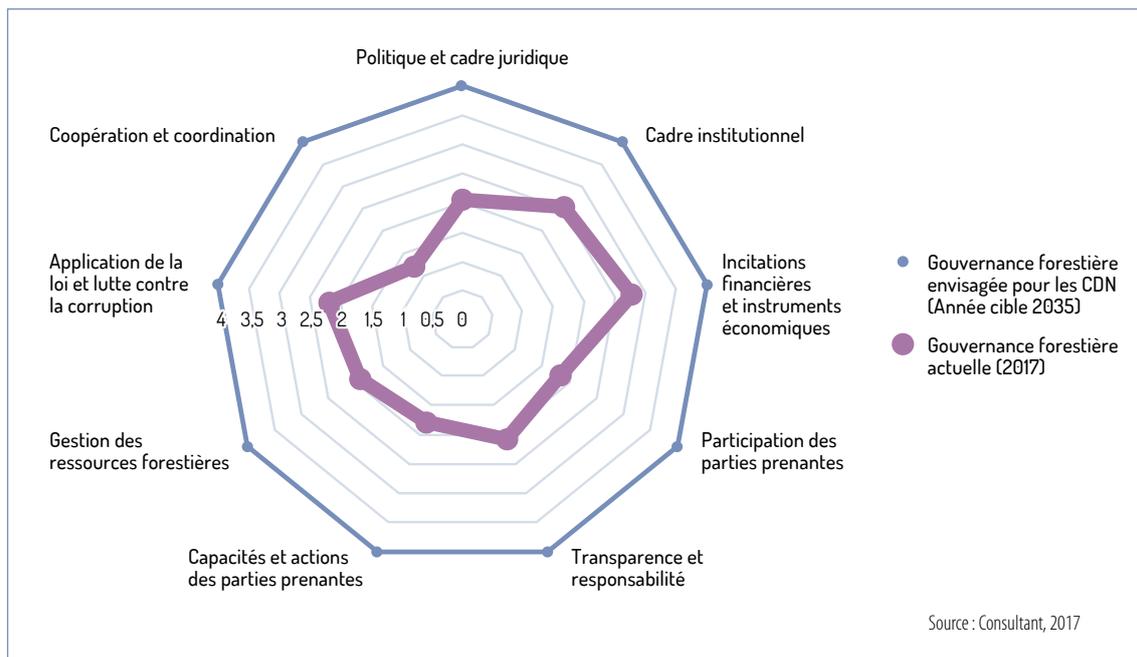
Secteur agricole

Plusieurs études ont mis en avant le domaine agricole comme le principal moteur de déforestation au Cameroun (MINEPDED 2016; Carodenuto et al. 2015; Ndoye and Kaimowitz 2017; Mosnier et al. 2016).

En marge de l'agriculture à petite et moyenne échelle, le développement de Sud Hévéa et des autres agro-industries (cane à sucre à Batouri, ananas et bananes dans le centre) ces dernières années laisse présager l'octroi de nouvelles concessions sans un zonage approprié. Le système de culture encore archaïque contribue à l'ouverture de nouvelles zones forestières. Aussi, l'urbanisation galopante voit naître des citadins agriculteurs qui s'installent sur l'espace péri-urbain.

Mesurer concrètement la gouvernance forestière, celle du Cameroun dans notre cas, signifie comparer ses éléments à ceux d'une bonne gouvernance, et constater la proximité et les écarts par rapport à l'échelle de progression 0 à 4. Le résultat de cette analyse peut servir de point de départ pour la conception de mesures correctives et, postérieurement, constituera un outil pour suivre et évaluer l'évolution de la gouvernance forestière du Cameroun (Figure 4). Au-delà de cette dimension technique, l'état des lieux peut également soutenir une réflexion sur le renforcement des CDN.

Figure 4. **Analyse prospective de la gouvernance forestière du Cameroun**



Transparence

Situation et conclusions

Le processus d'octroi des permis d'exploration et d'exploitation dans les secteurs forestier, agricole et minier n'est pas assez transparent et harmonieux en raison des lacunes dans le cadre législatif ainsi que dans la mise en œuvre de la loi. L'octroi de permis est une activité importante à effectuer avant le début de l'utilisation des terres et des forêts. Le score obtenu de 2 sur 4 (Figure 5) indique que la transparence dans l'octroi des permis dans les secteurs agricole, forestier et minier reste faible. Aussi, très peu de communautés potentiellement touchées reçoivent des informations sur la prise de décision. Le peu d'implication des communautés locales potentiellement touchées par le processus décisionnel pourrait créer de fréquents conflits.

Aussi, il ressort que le cadre légal et institutionnel actuel ne permet pas de mettre en cohérence, de façon efficace, les différentes activités qui ont un impact sur le couvert forestier.

Recommandations

- Le gouvernement doit accroître la transparence aux étapes de la planification, de la gestion et du suivi des décisions relatives à la gestion des ressources forestières.
- Le gouvernement doit assurer la transparence dans le processus d'octroi des concessions forestières et plus particulièrement des ventes de coupe et des petits titres ainsi que des concessions agricoles et minières.
- La réforme des codes forestier et foncier doit permettre de rendre obligatoire la publication des contrats et des taxes payées par les entreprises.
- Le gouvernement doit renforcer les capacités de contrôle du gouvernement et des autorités judiciaires dans l'application de la loi (davantage de sanctions en cas d'exploitation illégale du bois et de conversion forestière illégale).
- Le gouvernement doit prendre les mesures appropriées visant à combattre efficacement la corruption dans le secteur forestier notamment les causes de sa persistance.

Participation

Situation et conclusions

La participation dans cette étude est évaluée à partir de trois indicateurs principaux, à savoir:

1. les capacités disponibles et le niveau de participation du public, dans le suivi des étapes de planification, de gestion et d'observation des activités forestières, de l'application de la loi ainsi que de l'implication du public (et des communautés) depuis les étapes initiales jusqu'à la prise de décision;
2. la diversité des participants, afin d'apprécier la diversité des parties prenantes impliquées dans la prise de décision et la participation;
3. les instruments de soutien, pour évaluer les efforts du gouvernement pour assurer la sécurité juridique grâce à une réglementation solide pour une gestion participative, stable et normalisée.

La figure 5 indique avec un score de 1,8 sur 4 que la participation des communautés locales en tant que parties prenantes clés est insuffisante malgré des avancées, notamment la présence de représentants de communautés locales et autochtones dans les cadres de prises de décision dans le secteur forestier. Le faible score de participation est attribuable à: (1) la faible participation du public dans la prise de décision concernant les permis et (2) l'absence de règlements clairs et décisifs sur la participation du public aux décisions des autorités locales dans l'utilisation des zones forestières, de la mise en valeur de la zone forestière et des changements d'affectation des zones forestières pour les activités agricoles et minières.



Photo: Fern

Recommandations

- Les communautés locales et plus particulièrement les femmes doivent être prioritaires par les institutions forestières puisqu'elles sont les parties les plus impactées par les décisions prises.
- Le gouvernement doit clarifier les modalités de participation de toutes les parties prenantes afin de s'assurer que les OSC ainsi que les communautés locales et notamment les femmes, comprennent la manière dont elles peuvent s'impliquer efficacement y compris à travers la mise en œuvre des principes du consentement libre, préalable et éclairé (CLIP).

Coordination

Situation et conclusions

Une caractéristique de la bonne gouvernance est l'utilisation efficace et efficiente des structures et ressources en coordonnant les différentes parties concernées. La coordination institutionnelle est essentielle, étant donné que la complexité de la gouvernance implique que les défis ne peuvent être relevés par une seule entité ou organisation. En termes de gestion, la coordination de la gouvernance peut être réalisée en créant des institutions spécifiques ou par la communication entre les unités de gestion ou les institutions.

La performance de la coordination institutionnelle en matière de gouvernance foncière et forestière au Cameroun est « faible » avec un score moyen de 1,3 sur 4 (figure 5). Toutefois, le mécanisme de coordination comme indicateur minimum ne garantit pas nécessairement que la coordination fonctionne efficacement. D'autres éléments sont importants comme le mandat, la clarté concernant les responsables, la capacité et ainsi de suite, pour réaliser la coordination. Ainsi constate-t-on l'existence de plateformes ou comités interministériels qui ne jouent pas forcément pleinement leur rôle.

Recommandations

- L'engagement des acteurs étatiques à mener à bien la coordination doit être renforcé, par exemple à travers la création d'espaces de dialogue multi-acteurs s'inspirant du cadre de dialogue existant dans le processus APV.
- Les questions forestières et foncières doivent être mieux coordonnées au plus haut niveau à travers des réunions et un dialogue interministériel.

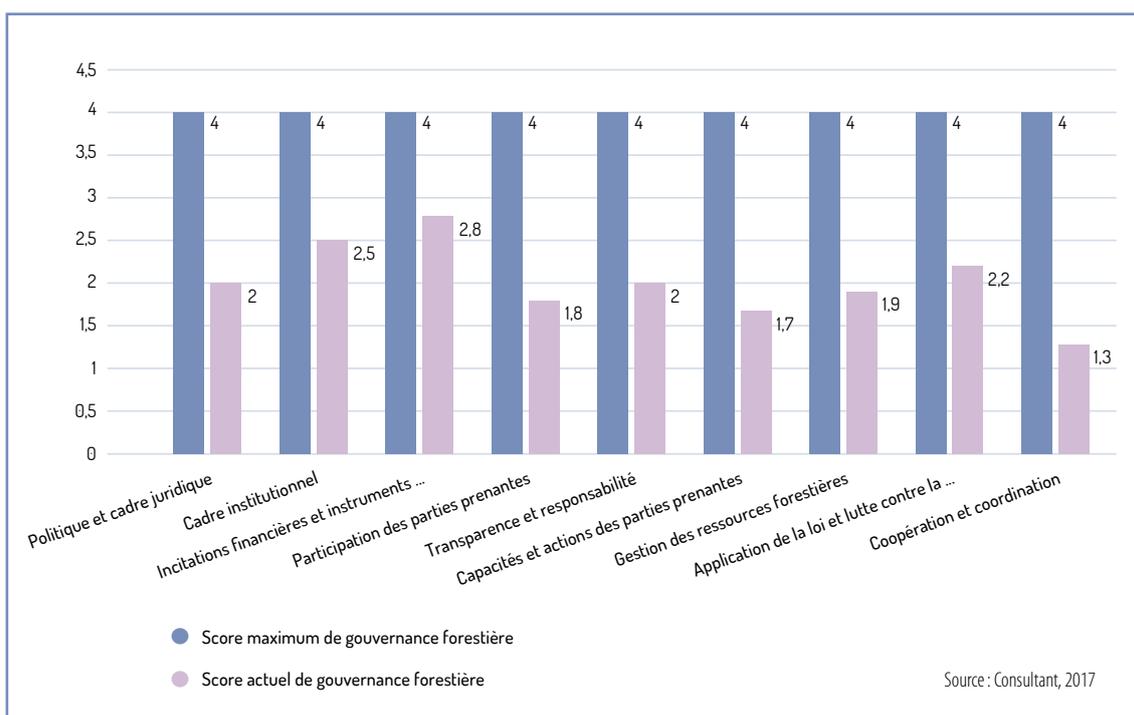
Responsabilité

Situation et conclusions

La responsabilité du gouvernement est une composante très importante de la bonne gouvernance, en plus de la transparence, de la participation et de la coordination. La responsabilité institutionnelle doit être applicable à chaque étape, de la préparation des activités de planification, de financement et de gestion, à l'évaluation des résultats et impacts.

Le constat est que les acteurs étatiques ne consultent pas toujours les communautés locales pour la prise en compte de leurs préoccupations dans l'aménagement du couvert forestier disponible. La consultation et la reddition de compte auprès des peuples autochtones et les femmes sont limitées. De plus, les plaintes et les objections des communautés locales dans le processus d'aménagement de l'espace sont souvent traitées de façon sectorielle.

Figure 5. **Score indiciel des composantes de la gouvernance forestière du Cameroun**



Les résultats de cette étude révèlent dans l'ensemble qu'il existe déjà des éléments positifs dans le sens d'une bonne gouvernance forestière au Cameroun (Figure 5), capable d'assurer la réduction de la déforestation et assurer la pérennité de la ressource en même temps que sa valorisation économique. Cependant, la gouvernance doit absolument s'adapter au contexte, notamment aux évolutions économiques, politiques et sociales, et aux grands enjeux et perspectives de développement. Aujourd'hui, l'intérêt des organisations de société civile (OSC) vis-à-vis des communautés forestières se renouvelle grâce aux opportunités qui s'ouvrent dans le cadre de l'APV/FLEGT ou des projets de paiements pour services environnementaux, associés aux mécanismes de REDD+. Malheureusement, les intérêts des différentes parties prenantes sont encore mal pris en compte dans la mesure où la société civile, dans son rôle de suivi citoyen et de sensibilisation, n'influence pas suffisamment le respect des obligations sociales des entreprises forestières tant dans leur contenu que dans leur application (Wete Soh, 2016). Les politiques, stratégies et textes du secteur forestier sont encore mal appliqués et intègrent faiblement les points de vue des secteurs minier et agricole.

Recommandations

- Élaborer des stratégies de communication entre l'administration centrale et locale, les OSC et les communautés locales, y compris les peuples autochtones et les femmes, afin de créer une interaction multi-acteur et multi-niveaux.
- Renforcer les capacités des parties prenantes en matière de collecte des données statistiques, d'observation indépendante des forêts et de moyens de contrôle afin de développer une culture de redevabilité dans la gestion des ressources forestières.
- Appuyer les efforts de mise en œuvre d'une base de données statistiques fiable sur l'exploitation illégale du bois et des ressources forestières.



Conclusions

Cette étude a révélé que la gouvernance des forêts et des terres par les acteurs étatiques du Cameroun est encore loin d'adhérer aux principes de bonne gouvernance essentiels à l'atteinte des objectifs des CDN. En effet, l'analyse proposée de la corrélation entre gouvernance des terres et des forêts et déforestation, démontre que la déforestation est principalement causée par une faible gouvernance. Ainsi l'amélioration de la transparence, la participation, la coordination et la mise en œuvre d'une législation robuste devraient permettre une gestion plus durable et inclusive des ressources forestières.

Le score moyen pour **l'indice de participation** de la gouvernance rappelle le faible espace participatif et la participation minimale des communautés locales concernées. Cette condition est aggravée par le faible niveau de participation du public qui se limite à la consultation, alors que le public devrait être impliqué dans le processus décisionnel jusqu'à l'étape de la décision finale.

Les résultats de cette étude indiquent que **l'indice de responsabilisation** moyen dans la gouvernance des forêts et des terres est médiocre. Les normes, lignes directrices et critères qui devraient servir de référence pour la gouvernance forestière sont ignorés. La possibilité minimale pour le public de formuler des plaintes et des objections liées à la gouvernance forestière explique aussi cet état de fait.

La coordination entre les institutions nationales et internationales dans les processus et initiatives de gouvernance en lien avec les forêts et les terres (APV/FLEGT et REDD+) soit horizontalement, soit verticalement, n'est pas encore effective comme prévu dans les textes afférents. Le score moyen pour **l'indice de coordination** indique le faible engagement des acteurs étatiques dans la coordination intersectorielle.

Les **activités de planification** se sont révélées relativement plus transparentes, participatives et plus responsables que les activités de gestion. Il se peut que cet écart soit dû au fait que la planification par sa nature n'est pas encore concrète, et que ses effets ne peuvent être ressentis directement par les communautés locales, alors que les décisions sur les activités de gestion peuvent être ressenties de manière réelle et directe par les communautés locales.

Le score moyen pour **l'indice de participation** de la gouvernance rappelle le faible espace participatif et la participation minimale des communautés locales concernées.

Sans une amélioration significative et une surveillance plus stricte de la gouvernance, les initiatives d'atténuation des émissions de carbone telles que celles prévues dans les CDN peuvent menacer les droits fonciers et les moyens de subsistance des communautés locales.

Diminuer le taux de déforestation nécessite donc la participation effective non seulement des gouvernements, mais également des OSC et des communautés locales et peuples autochtones dans la prise de décision et le suivi de la gouvernance forestière et foncière. Enfin, une meilleure coordination horizontale et verticale entre les différents acteurs ainsi qu'une planification stratégique renforcée et une mise en cohérence des activités sont essentielles dans la perspective de la mise en œuvre et du suivi des objectifs des CDN.

Références bibliographiques

AGTER, 2012. Fonds documentaire dynamique sur la gouvernance des ressources naturelles de la planète: La gouvernance des forêts au Cameroun. http://www.agter.org/bdf/fr/thesaurus_dossiers/motcle-dossiers-24.html

Aide-Mémoire – Mission de préparation du PADAC – 18 au 29 juillet 2016.

Assembe-Mvondo, S., Cerutti, P. O., Putzel, L., & Atyi, E. A., (2016). Quelles conséquences quand les capitaux chinois rachètent une entreprise en Afrique: Cas d'étude d'une agro-industrie au Cameroun (No. CIFOR Infobrief no. 146, p. 10). Center for International Forestry Research (CIFOR), Bogor, Indonesia.

Atangana Ntsama, J., Tchindjang, M., Moulende-Fouda, T., Bene Bene, C.L., (2010). Evaluation environnementale de la problématique du bois de feu dans la ville de Garoua au nord Cameroun.

ATIBT, 2005. Étude sur le plan pratique d'aménagement des forêts naturelles de production tropicales africaines. Application au cas de l'Afrique centrale. Volet 2. Aspects sociaux. Paris, France, ATIBT 76 et annexes.

Atlas (MINFOF) : <http://cmr.forest-atlas.org/map/?x=12.61&y=2.88&z=11&l=fr>.

Atyi, R. E. A., Assembe-Mvondo, S., Lescuyer, G., & Cerutti, P., (2013). Impacts of international timber procurement policies on Central Africa's forestry sector: The case of Cameroon. *Forest policy and economics*, 32, 40-48.

Aubréville André, 1948. Etude sur les forêts de l'Afrique Equatoriale française et du Cameroun. Nogent-sur-Marne : IRAT, 131.

Baltzer, K., Hansen, H., 2011. Evaluation Study Agricultural input subsidies in Sub-Saharan Africa. Copenhagen, Denmark.

Banque Mondiale, 2012. Proposition de mesures pour l'état de préparation (R-PP).

Belt, J., Kleijn, W., Chibvuma, P.A., Mudyazvivi, E., Gomo, M., Mfula, C., Mkojera, E., Michael Opio, I., Zakaria, S., Boafo, K., (2015). Market-based solutions for input supply: making inputs accessible for smallholder farmers in Africa.

Benhin, J.K.A., Barbier, E.B., 1999. A case study analysis of the effects of structural adjustment on agriculture and on forest cover in Cameroon Central African regional program for the environment. York, UK.

Bikié, H., Ndoye, O., & Sunderlin, W. D., (2000). L'Impact de la crise économique sur les systèmes agricoles et le changement du couvert forestier dans la zone forestière humide du Cameroun.

Breman, H., Gaborel, C., Vaissayre, M., & Vogelsperger, R., (2004). Coton durable : vers une gestion améliorée de la fertilité et des nuisances ; le cas de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Burren, C., Sene, O., Rose, R., Okeke, F., Arpels, M., 2011. REDD Feasibility Assessment in the Takamanda-Mone Landscape Cameroon, WCS Technical Report.

Byerlee, D., Stevenson, J. and Villoria, N., (2014). Does intensification slow cropland expansion or encourage deforestation? *Global Food Security* 3 (2014) 92-98 <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S221191241400011X>.

Carodenuto, S., Merger, E., Essomba, E., Panev, M., Pistorius, T., Amougou, J., (2015). "A Methodological Framework for Assessing Agents, Proximate Drivers and Underlying Causes of Deforestation: Field Test Results from Southern Cameroon." *Forests* 6, 203-224.

Carodenuto, S., Merger, E., Essomba, E., Panev, M., Pistorius, T., Amougou, J., (2015). "A Methodological Framework for Assessing Agents, Proximate Drivers and Underlying Causes of Deforestation: Field Test Results from Southern Cameroon." *Forests* 6: 203-24.

CED, RACOPY, FPP, (2010). Les droits des peuples autochtones au Cameroun. Rapport supplémentaire soumis, suite au deuxième rapport périodique du Cameroun, au Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale. Centre pour l'Environnement et le Développement (CED) ; Réseau Recherche Actions Concertées Pygmées (RACOPY) ; Forest Peoples Programme (FPP).

CEDEAO, 2013. Plan de convergence pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers de l'Afrique de l'Ouest.

Cerutti, P., et Lescuyer, G., (2011). Le marché domestique du sciage artisanal au Cameroun : état des lieux, opportunités et défis, CIFOR.

- Cerutti, P., Mbongo, M. et Vandenhoute, M., (2016). État du secteur forêts-bois du Cameroun, FAO and CIFOR.
- COMIFAC, 2016. Plan de Convergence 2015. <http://www.comifac.org/fr/content/plan-de-convergence-2015-2025>.
- Daly, H., 2016. Estimation de la valeur économique et sociale des biens et services rendues par les écosystèmes forestiers méditerranéens : Analyse critique des études en Algérie, au Liban, au Maroc, en Tunisie et en Turquie.
- Dkamela, G. P., 2011. Le contexte de la REDD+ au Cameroun, CIFOR.
- Eba'a Atyi, R., Lescuyer, G., & Ngouhouo, J. P. (2013). Etude de l'importance économique et sociale du secteur forestier et faunique dans les États d'Afrique centrale : Cas du Cameroun.
- FAO, 2014. Situation des forêts du monde : Mieux tirer parti des avantages socioéconomiques des forêts. Rome, Italie.
- FAO, 2015. État du secteur forêts-bois du Cameroun. Rome, Italie.
- FAO, 2016. Vivre et se nourrir de la forêt en Afrique centrale. Rome, Italie.
- Fern, 2016. De l'ombre à la lumière : Forêts, transparence et APV dans cinq pays africains.
- Fratlicelli, M., Perdriault, M., Pinsart, C., & Rafert, J., (2013). La gouvernance des forêts au Cameroun.
- INS, 2017, 08 01. OpenData for the National Institute of Statistics of Cameroon. Récupéré sur National Institute of Statistics of Cameroon: <http://nso.cameroon.opendataforafrica.org/xtrxfjf/pib-par-branche-d-activite-prix-constants-2000-cvs-et-par-categories-de-dependes>.
- MAE, 2014. Document du programme de développement de la production du bananier et plantain.
- MAE, 2014. Document du programme national d'intensification durable de la production du manioc 2014-2016, 14.
- Mbairamadji, J., 2009. De la décentralisation de la gestion forestière à une gouvernance locale des forêts communautaires et des redevances forestières au Sud-est Cameroun, Vertigo – la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Volume 9 Numéro 1 | mai 2009. <http://vertigo.revues.org/8614>; DOI: 10.4000/vertigo.8614.
- MINEF, 1998. Manuel des procédures d'attribution et des normes de gestion des forêts communautaires. Yaoundé: Éditions CLE.
- MINFOF, 2009. Manuel des procédures d'attribution et des normes de gestion des forêts communautaires. Yaoundé.
- MINFOF, 2017, 07 28. Forest Atlas of Cameroon: Open Data Portal. Cameroun.
- Ntiamoa-Baidu, 1997. Wildlife and food security in Africa. FAO Conservation Guide 33. Rome, Italy.
- Oumba, P., 2016. Planification forestière et équilibre climatique dans le bassin du Congo : les expériences du Cameroun et de la République du Congo.
- Rapport provisoire de l'analyse approfondie des moteurs de la déforestation et la dégradation en tenant compte des cinq zones agro écologiques du Cameroun – août 2017.
- Rapport provisoire du PGPP du Financement Additionnel du PFDE – novembre 2016.
- UICN-PC, 2014. Les Facteurs de Déforestation et de Dégradation des Forêts : Résultats d'une analyse participative dans les Paysages TNS et TRIDOM (Cameroun, Congo, Gabon et RCA). Yaoundé, Cameroun.
- Wete-Soh, 2016. Légalité forestière au Cameroun : À quel niveau se situe le respect des obligations sociales ? <http://www.euflegt.efi.int/publications/les-apv-flegt-et-les-contributions-determinees-au-niveau-national>.
- World Resource Institute, 2011. Atlas forestier interactif du Cameroun.

Annexes

Annexe 1 : **Personnes rencontrées et interviewées**

N°	Noms et Prénoms	Fonction/qualité
1	NYONGWEN Joseph	Secrétaire Général du MINFOF
2	MBONGO Martin	Sous-Directeur des Agréments et de la Fiscalité Forestière
3	Pr AMOUGOU Joseph	Directeur de l'Observatoire National sur les Changements Climatiques
4	SIWE René	Expert senior technique ST REDD+
5	DJEUTCHOU Rufine	Responsable Communication ST REDD+
6	MOMO Achille	Expert senior MNV ST REDD+
7	BIANRA Mohamed	Spécialiste SIG Télédétection ST REDD+
8	NKUINTCHUA Teodyl	Conseiller Technique Régional CV4C /FLAG
9	WETE Laurence	Consultante Fern/FODER
10	KONO BIDZO Moïse	Responsable Programme Peuples Autochtones CED
11	NDJEUDJA PETKEU Ranèce Jovial	Programme Changements climatiques CED
12	NDJEBET Cécile	Présidente REFACOF – plateforme REDD+ Cameroun
13	FOMETE Tim	Directeur Rainbow Environment Consult
14	KAMKUIMO Patrice	ONG Action for Sustainable Development
15	SUFO Richard	CIFOR Cameroun
16	TAKAM Michel	Président EBAFOSA Cameroun
17	DJENGUE EKOULE Marguerite Patience	Chargée Environnement et Qualité SOCAPALM
18	CARODENUTO Sophia	Regional Manager Central and West Africa – UNIQUE Forestry and Land Use
19	NDJOYA FENDJOU Luther	Responsable Environnement Arab Contractors
20	SONNE Norbert	Coordonnateur Programme Forêt WWF

Annexe 2 : Questionnaire – composantes et indicateurs de gouvernance forestière au Cameroun

Objet : Analyse de la corrélation entre la gouvernance forestière et la déforestation au Cameroun

Lieu : **Date :** / / 2017

Nom & prénoms : **Institution / Contact :**

Pilier I : Cadres politiques, juridiques, institutionnels et réglementaires

Composante I.1 : Politiques et cadre juridique

- 1) Existe-t-il une vision, une politique ou une stratégie officielle qui a été adoptée à l'échelon supérieur, par exemple par le pouvoir législatif ou le chef du gouvernement ?
- 2) La loi prévoit-elle effectivement des normes à travers un mécanisme juridique efficace ?
- 3) Est-ce que certains lois et textes réglementaires prêtent à confusion ou sont contradictoires les uns par rapport aux autres ?
- 4) De nombreuses lois régissant les forêts sont-elles complexes, au point de dissuader certaines personnes de pratiquer des activités sylvicoles (Forêts publiques) ?
Citez-les ?
- 5) Existe-t-il des lois régissant les forêts au point de dissuader certaines personnes de pratiquer des activités sylvicoles (Forêts privées) ?
- 6) La loi détient-elle clairement les droits à certaines de ces ressources ?
- 7) La loi reconnaît-elle les droits traditionnels dans la plupart des cas ?
- 8) La loi dispose-t-elle des moyens effectifs pour résoudre des litiges ?

Composante I.2 : Cadre institutionnel

- 1) La stratégie reconnaît-elle l'existence du secteur privé en lui accordant le poids approprié ?
- 2) La loi permet-elle explicitement au gouvernement de partager le pouvoir de gestion avec les communautés locales, les privés ou autres acteurs ou de transférer ce pouvoir à ceux-ci ?
- 3) Les activités relatives aux forêts sont-elles correctement prévues dans les plans et budgets des institutions (Agriculture et Mines) ?
- 4) Les politiques d'utilisation des terres sont-elles souvent en conflit avec les objectifs et priorités de la politique forestière ?

Composante I.3 : Incitation financière et instruments économiques

- 1) Les lois et stratégies permettent-elles et/ou prévoient-elles expressément des mesures d'incitation économique pour créer de la valeur ajoutée et l'utilisation durable de produits forestiers ligneux ?
- 2) Les lois et stratégies permettent-elles et/ou prévoient-elles expressément des mesures d'incitation économique pour créer de la valeur ajoutée et l'utilisation durable de produits forestiers non ligneux ?

Pilier II : Processus de planification et de prise de décisions

Composante II.1 : Participation des parties prenantes

- 1) La loi garantit-elle la participation des parties prenantes dans ces activités (Politique Forestière, Plan d'aménagement) ?
- 2) Tout changement dans la loi, les politiques et réglementations peut-il être effectué à tout moment sans examen ou consultations ?
- 3) Le gouvernement encourage-t-il la participation des parties prenantes à la planification et aux décisions concernant la forêt (Société civile) ?
- 4) Le gouvernement encourage-t-il la participation des parties prenantes à la planification et aux décisions concernant la forêt (Communautés dépendantes de la forêt) ?

Composante II.2 : Transparence et responsabilité

- 1) Le cadre légal informe-t-il sur l'accès du public aux informations concernant la forêt ?

- 2) Les processus de concessions et ventes sont-ils transparents ?
- 3) Existe-t-il un cadre légal qui traite les problèmes des agents de l'administration qui manquent à leur devoir au détriment de la bonne gestion des ressources forestières ?
- 4) Le gouvernement dispose-t-il d'un système permettant de suivre ses revenus et dépenses dans le secteur forestier ?
- 5) Les sociétés privées, les opérateurs et organisations de la société civile (associations, ONG) opèrent-ils de manière ouverte et transparente en respectant la loi ?
- 6) Le gouvernement appuie-t-il et encourage-t-il activement la certification et la traçabilité par des chaînes de contrôle ?

Composante II.3 : Capacités et actions des parties prenantes

- 1) Y a-t-il une évaluation régulière de la performance de tous les fonctionnaires forestiers ?
- 2) Y a-t-il fréquemment ingérence politique pouvant affecter les décisions et activités du Ministère, y compris des questions d'ordre technique ?
- 3) Existe-t-il des organisations de la société civile efficaces comme observateurs et organismes de veille ?
- 4) Existe-t-il des plans d'aménagement à jour et valides pour les forêts publiques ?

Pilier III : Mise en œuvre, application et respect des réglementations

Composante III.1 : Gestion des ressources forestières

- 1) Est-ce que les zones forestières attribuées aux forestiers sont efficacement surveillées (conditions sur le terrain, les compétences et les ressources nécessaires) ?
- 2) Est-ce que les informations sur la croissance et l'inventaire des forêts sont complètes, à jour et utilisées pour la planification ou la prise de décision ?
- 3) Est-ce que l'administration forestière évalue de temps à autre les résultats des activités de gestion et tire les enseignements de ses erreurs ?
- 4) Est-ce que les mesures gouvernementales montrent de l'engagement à l'égard d'une sylviculture durable ?
- 5) Est-ce que les conflits à propos de l'exploitation et de la gestion des ressources forestières ont tendance à perdurer indéfiniment ?
- 6) Est-ce que le foncier forestier est stable dans tout le pays (forêts gérées par l'Etat, forêts communautaires, forêts privées) ?
- 7) Est-ce qu'il y a de la recherche ou des promotions concernant l'utilisation d'espèces moins connues et l'utilisation améliorée des produits forestiers ?

Composante III.2 : Application des lois forestières et lutte contre la corruption

- 1) Est-ce que les salaires et autres avantages pour les agents de l'administration forestière sont généralement suffisants ?
- 2) Est-ce que les systèmes de collecte, partage et redistribution des recettes forestières sont effectifs ou doivent être améliorés ?
- 3) Est-ce que la plupart des sanctions pour les infractions forestières sont appropriées ?
- 4) Est-ce que la stratégie du gouvernement pour faire appliquer la loi forestière comprend des mesures de prévention, au-delà des activités classiques de répression ?
- 5) Existe-t-il un code de conduite de l'administration forestière qui traite explicitement de la corruption et des pots-de-vin ?

Composante III.3 : Coopération et coordination

- 1) Est-ce que la stratégie, les objectifs et la déclaration de mission du MINFOF sont largement disséminés à tout son personnel à tous les niveaux ?
- 2) Est-ce que la plupart des contrats avec des personnes physiques ou morales sont bien respectés par l'administration forestière ?
- 3) Est-ce que les fonctionnaires au sein de l'administration forestière et en dehors de celle-ci collaborent efficacement pour lutter contre les infractions forestières ?
- 4) Existes-t-il des mécanismes officiels pour la coordination intersectorielle ?
- 5) Est-ce que le pays s'est engagé à respecter la plupart ou l'ensemble des conventions clés en matière de forêts, ainsi que leur mise en œuvre ?
- 6) Est-ce que les bailleurs de fonds et les ONG internationales ont une forte influence sur la formulation de stratégies forestières ?
- 7) Existe-t-il un cadre réglementaire impliquant les secteurs forêts et foncier pour sécuriser le foncier des grands investisseurs ?

« Les engagements pris par les pays forestiers, dont le Cameroun, dans le cadre des CDN ne peuvent plus ignorer le rôle fondamental de la gouvernance forestière dans l'atténuation des changements climatiques. »



Bureau de Fern au Royaume-Uni, 1C Fosseyway Business Centre, Stratford Road, Moreton in Marsh, GL56 9NQ, Royaume-Uni

Bureau de Fern à Bruxelles, Rue d'Édimbourg, 26, 1050 Bruxelles, Belgique
www.fern.org

